

[Texte]

offer is that the department, the government, is left with the residue of any responsibilities that are not fulfilled. If the terms and conditions of a licence are not completed, it's the department that is accountable for those expenses to actually remedy the situation.

Mrs. Sparrow: Not the board?

Mr. Beaubier: Not the board. It does so by accessing security and using the provisions of security. If the board has the authority of the security, it may well release security in advance of the department's having determined that things are fully satisfied: that the terms and conditions are complete, that enforcement is well taken care of, therefore exposing the department to expenses.

We believe it's more appropriate to leave this responsibility with the department. We would certainly work with the board to make sure it is aware of what's happening with security, but the ultimate accountability, we believe, is more appropriate with the department.

• 1135

Mr. Reid: To come to the fundamental point, it's the difference in role and responsibility between the board and the department. If we are going to mix them up, we will end up with a system that is not workable from the board's point of view, from the department's point of view, or from that of the licensee and those who want to deal with the board if they are concerned about management.

Mr. Jordan: Are you using the words "department" and "ministry" interchangeably?

Mr. Reid: Yes, I'm sorry. I tend to do that.

The Chairman: That is a good point. Thank you.

Are we ready for the question on the three amendments labelled L-3, L-4 and L-5?

Amendments negated

The Chairman: There is one further amendment in my book, number G-3.

Mrs. Sparrow: Mr. Chairman, I move that clause 17 of Bill C-51 be amended by striking out line 18 on page 12 and substituting the following:

regulations or a form satisfactory to the Minister.

Amendment agreed to

The Chairman: There is one further amendment labelled G-4.

The clerk has further complicated my life by suggesting that amendment L-6 relates to this. I would ask for the unanimous approval of the group—I don't need it—to make amendment L-6 a subamendment to amendment G-4.

[Traduction]

raison la plus convaincante que je pourrais vous fournir est la suivante: le ministère, en fait le gouvernement, doit assumer toutes les responsabilités que personne d'autre ne remplit. Si les conditions d'un permis ne sont pas respectées, c'est le ministère qui doit rendre compte des dépenses engagées pour remédier à la situation.

Mme Sparrow: Et pas l'office?

M. Beaubier: Non. Le ministère évalue la garantie et applique les dispositions la concernant. Si cette garantie échoit à l'office, celui-ci pourrait fort bien la dégager avant que le ministère n'ait établi que toutes les conditions du permis ont été respectées, que la loi a été respectée, ce qui, par voie de conséquence, occasionnerait des dépenses pour ce dernier.

Nous croyons donc qu'il convient beaucoup mieux de laisser cette responsabilité dans les mains du ministère. Quoi qu'il en soit, nous travaillerons certainement en collaboration avec l'office pour nous assurer que celui-ci est au courant de tout ce qui se passe en matière de garantie, mais, selon nous, nous estimons plus raisonnable que le ministère conserve cette responsabilité.

M. Reid: Tout cela nous ramène à la question de fond, aux responsabilités et aux rôles différents de l'office et du ministère. Si nous voulons tout mélanger, nous allons nous retrouver avec un système inexploitable pour l'office, pour le ministère, pour les titulaires de permis et pour tous ceux qui voudront faire affaire avec l'office parce qu'ils ne seront pas satisfaits de sa gestion.

M. Jordan: En anglais, est-ce que vous utilisez indifféremment les termes «*department*» et «*ministry*»?

M. Reid: Oui, et j'en suis désolé. J'ai tendance à faire cela.

Le président: Bonne remarque. Merci.

Pouvons-nous procéder au vote au sujet des trois amendements L-3, L-4 et L-5?

Les amendements sont rejetés

Le président: Il reste un autre amendement dans mon cahier, l'amendement G-3.

Mme Sparrow: Monsieur le président, je propose que l'article 17 du projet de loi C-51 soit modifié par substitution, aux lignes 15 et 16, page 12, de ce qui suit:

tant prévu par les règlements d'application de l'alinéa 33.(1)g) ou déterminé en conformité avec ceux-ci et en la forme prévue par ces règlements ou que le ministre juge acceptable.

L'amendement est adopté

Le président: L'amendement G-4 à présent.

Le greffier me complique la vie en soutenant que l'amendement L-6 a un rapport avec ce dernier amendement. Je demande le consentement unanime du comité—bien que je n'en ai pas besoin—pour transformer l'amendement L-6 en sous-amendement du G-4.